

(SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)

Van: [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Verzonden: donderdag, 20 juli 2023 14:19
Aan: [redacted] (Cabinet Clarinval); [redacted]
[redacted] (Cabinet Clarinval); [redacted] (Cabinet Clarinval)
CC: [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Onderwerp: Water / eau - AR de transposition de la directive 2020/2184 - mesures nationales pour 4 PFAS et pour perchlorate - consultation des secteurs
Bijlagen: Décret Wallon.pdf; Nota Vlaamse regering_DWB_2PG.pdf
Urgentie: Hoog

Bonjour,

Si cet AR suit le cours prévu, c'est un accord du Conseil des ministres sous condition d'une demande d'avis du CSS sur une valeur cible pour 4 PFAS et une valeur paramétrique pour le perchlorate, nous avons l'intention de soumettre la fixation de ces 2 mesures nationales à l'avis du Conseil consultatif en matière de denrées alimentaires et d'autres produits, en parallèle de la demande d'avis du CSS.

Cette procédure de consultation est conforme aux directives politiques fédérales en matière de fixation de normes nationales et conforme au principe de transparence inscrit dans le règlement (CE) n° 178/2002.

Les autorités régionales compétentes ont consulté les opérateurs économiques du secteur de la distribution publique d'eau. Les mesures prises dans leurs législations de transposition de la directive 2020/2184 (valeurs et période de transition) pour ces 2 substances sont aussi basées sur les résultats de cette consultation. Vous trouverez ci-joint des informations sur ces consultations en annexe du décret wallon et dans la note au gouvernement flamand.

Si vous n'êtes pas d'accord avec cette consultation, je vous saurai gré de nous en informer rapidement.

Bien à vous,

[redacted]
Head of Unit Food Policy
DG Animals, Plants and Food
Department Food, Feed and Other consumption products
Avenue Galilée, 5/2 | 1210 Brussels | Belgium
t [redacted]
E-mail: [redacted]@health.fgov.be
www.health.belgium.be | Contact Center +32 (0)2.524.97.97

Don't spill our natural resources; print this e-mail only when necessary.

De : [redacted] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid)
Envoyé : jeudi, 20 juillet 2023 12:49
À : [redacted]@vandenbroucke.fed.be>; [redacted] (Cabinet Clarinval)
[redacted]@clarinval.belgium.be>; [redacted]@vandenbroucke.fed.be>; [redacted]
[redacted] (Cabinet Clarinval) [redacted]@clarinval.belgium.be>; [redacted] (Cabinet Clarinval)
[redacted]@clarinval.belgium.be>
Cc : [redacted]@sante.belgique.be>

Objet : RE: water eaux

Importance : Haute

Bonjour,

Conformément aux principes établis par les organisations internationales, conformément au règlement (CE) n° 178/2002 et conformément aux principes d'établissement de la législation alimentaire européenne, la question d'une période de transition est purement une décision politique de gestion des risques. Cette question ne ressort pas du tout des compétences d'un organe d'avis scientifique comme le CSS.

Comme je vous l'ai expliqué, il n'est pas juridiquement certain que l'avis du CSS soit requis par l'article 5 de la loi de 77 pour une valeur cible. Mais on peut de toute façon l'inclure dans la demande d'avis au CSS si vous l'exigez.

Je ne pourrai rédiger une proposition de demande d'avis du CSS que la semaine prochaine. Je vous informe que la formulation de cette demande doit répondre à certains critères.

Bien à vous,

[REDACTED]
Head of Unit Food Policy
DG Animals, Plants and Food
Department Food, Feed and Other consumption products
Avenue Galilée, 5/2 | 1210 Brussels | Belgium
t [REDACTED]
E-mail: [REDACTED]@health.fgov.be
www.health.belgium.be | Contact Center +32 (0)2.524.97.97

Don't spill our natural resources; print this e-mail only when necessary.

De : [REDACTED]@vandenbroucke.fed.be>

Envoyé : jeudi, 20 juillet 2023 12:18

À : [REDACTED] (Cabinet Clarinval) [REDACTED]@clarinval.belgium.be>; [REDACTED]
[REDACTED]@vandenbroucke.fed.be>

Cc : [REDACTED] (Cabinet Clarinval) [REDACTED]@clarinval.belgium.be>; [REDACTED] (Cabinet Clarinval) [REDACTED]@clarinval.belgium.be>; [REDACTED] (SPF Santé Publique - FOD Volksgezondheid) [REDACTED]@health.fgov.be>

Objet : RE: water eaux

Bonjour,

Je mets [REDACTED] en copie. Ajout en [bleu](#) ci-dessous.

Merci de nous envoyer le projet.

Mvg, [REDACTED]

From: [REDACTED] (Cabinet Clarinval) [REDACTED]@clarinval.belgium.be>

Sent: Thursday, July 20, 2023 12:05 PM

To: [REDACTED]@vandenbroucke.fed.be>

Cc: [REDACTED] (Cabinet Clarinval) [REDACTED]@clarinval.belgium.be>; [REDACTED] (Cabinet Clarinval) [REDACTED]@clarinval.belgium.be>; [REDACTED]@health.fgov.be>

Subject: water eaux

beste collega's

Pour la demande d'avis au CSS, ce que monsieur [REDACTED] en copie, nous a écrit en substance est :

Demander au CSS

- un avis circonstancié sur l'introduction dans un AR pris en exécution de l'article 5 de la loi de 77 de normes en tant que valeur cible pour les 4 PFAS, [et si on met une période de transition comme en Région flamande.](#)
- un avis circonstancié pour le perchlorate, dans un AR pris en exécution de l'article 5 de la loi de 77, en tant que valeur paramétrique et décider si c'est 13 µg/l comme la Flandre ou 15 µg/l comme la Wallonie, et si on met une période de transition jusqu'en 2028 comme en Wallonie (pas en Flandre).

Mvg